

## 12 - Inscription des fortifications de Vauban sur la Liste du patrimoine mondial - Second plan de gestion 2013 / 2018

**M. GOVIGNAUX, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur** : Afin de répondre aux «Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine Mondial» la Ville de Besançon s'est dotée d'un plan de gestion, de conservation et de développement durable pour la période 2007-2012.

Ce document permet d'optimiser la planification des actions de valorisation, de promotion, de conservation et de restauration du bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial par l'UNESCO. Il prend en considération les caractéristiques propres d'un site et de son territoire, ainsi que l'ensemble des acteurs et des instruments qui interviennent sur ce territoire.

Le processus d'actualisation des plans de gestion des sites majeurs de Vauban a débuté en 2012 et recouvre la période 2013-2018. Ce travail d'actualisation a permis de remobiliser l'ensemble des acteurs locaux *-public et privés-* autour de la problématique de valorisation du Patrimoine Vauban.

### BILAN DU PREMIER PLAN DE GESTION (2007-2012)

Le plan de gestion, de conservation et de développement durable pour la période 2007-2012 était défini autour de 4 axes :

1. Préserver la qualité du site fortifié par Vauban dans son environnement urbain et paysager
2. Conserver et restaurer pour les générations futures
3. Valoriser les empreintes de Vauban à Besançon et développer un tourisme durable
4. Coordonner les acteurs gestionnaires du site pour garantir la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE).

#### **Axe 1 : La préservation de la qualité du site fortifié par Vauban dans son environnement urbain et paysager**

Besançon s'est engagée depuis quelques années dans de nombreux projets de requalification urbaine : les Prés de Vaux, le secteur Viotte, le pôle Saint-Jacques, etc. Les projets urbains, les constructions nouvelles nécessitent une réflexion préalable pour préserver la qualité du site fortifié par Vauban. Ainsi, la direction de l'Urbanisme et le Service Municipal d'Archéologie Préventive (SMAP) veillent au respect et l'intégrité du patrimoine Vauban.

Les interventions du SMAP ont pour contexte la création du tramway, et la refonte totale du schéma de circulation au sein du territoire communal. Des fouilles ou des diagnostics archéologiques ont été menés (au titre de l'archéologie préventive) sur les secteurs suivants : avenue Edgar Faure, esplanade Isaac Robelin, secteur de Chamars, pont de Bregille. L'objectif de ces fouilles consistait à étudier les vestiges liés au système de fortifications de Vauban.

La reconversion et la revalorisation du site industriel des Prés de Vaux a pour objectif prioritaire l'élargissement du centre-ville et s'inscrit également dans le cadre d'une requalification urbaine globale. Le projet architectural de la Cité des Arts et de la Culture (œuvre de Kengo KUMA) constitue un bel exemple de prise en considération de la zone Tampon. L'équipement se situe à moins de 500 mètres de distance de la Citadelle Vauban. Dans ce contexte, une attention particulière a été portée dans la conception des façades et notamment la 5<sup>ème</sup> façade, première perception du bâtiment depuis la Citadelle qui reçoit le même bardage Zinc que les façades. Le caractère patrimonial du site est mis en valeur : le bâtiment est en retrait des tours bastionnées de Rivotte et Bregille pour leur permettre de «respirer» suffisamment.

La construction de la première ligne de tramway de la capitale comtoise offre ainsi l'opportunité de créer un nouveau réseau de transports en commun performant, en articulant le Tram, le réseau de bus, les trains, les parcs-relais, et de repenser les déplacements dans l'agglomération afin de donner de l'oxygène au territoire bisontin.

En coordination avec le Tramway, le quartier Viotte sera aménagé en un Pôle d'Echanges Multimodal (PEM), où se croiseront tramway, bus, taxis, Autocité, Vélocité... Un important pôle tertiaire, des commerces, des services et des logements constitueront ce nouveau quartier de gare à l'attractivité renforcée. Ce projet de pôle Viotte vise également à apporter une réponse globale d'aménagement aux enjeux métropolitains et de mobilité soulevés par la grande vitesse ferroviaire et la réalisation du tramway.

Dans le cadre du programme de transformation de l'ancien réservoir d'eau en parking souterrain, la Ville de Besançon a pour mission la refonte globale de l'épiderme d'un site, dont l'immense potentiel paysager est pour lors tombé en désuétude. Ce réaménagement constitue en outre une opportunité inespérée de remettre en exergue l'entrée du Fort Griffon.

## **Axe 2 : «Conserver et restaurer pour les générations futures»**

Un programme de travaux de restauration des fortifications a été inscrit dans le CPER (Contrat de Projets Etat - Région) 2007-2013. Une enveloppe de 9 900 000 € HT soit 11 840 000 € TTC a été affectée à cette opération, répartie entre les partenaires financeurs :

Etat : 3 800 000 € HT

Région Franche-Comté : 1 000 000 € HT

Département du Doubs : 2 000 000 € HT

CAGB : 1 000 000 € HT

Ville de Besançon : 2 100 000 € HT

L'essentiel des travaux initiés par la Ville, dans le cadre du CPER, ont été réalisés ou sont en cours à la Citadelle : le toit de l'Arsenal, la Demi-lune du Front St-Etienne, le Redan 159, le Mur d'escarpe de Rivotte, la Guérite du Roi, la Demi-lune du Front Royal. Il reste à engager les travaux de restauration sur les Demi-bastions.

D'autres travaux, hors CPER, ont été également réalisés : l'aménagement du Hangar aux manœuvres, de la Communication 110 (souterrain qui relie le Front St-Etienne au Front Royal), du Hangar aux palissades, les tours bastionnées de Chamars et des Cordeliers, ainsi que les remparts de la Gare d'Eau.

Une politique cohérente de mise en valeur du patrimoine Vauban par le paysage et le végétal a été élaborée selon quatre axes :

- La mise en valeur conservatoire

- La mise en vue des éléments remarquables d'architecture

- La mise en paysage (les fenêtres de vue et les cônes de co-visibilité)

- La mise en synergie avec d'autres projets : la mise en valeur socio-écologique des collines, la réouverture de pelouses sèches à haute valeur écologique, la création d'un réseau de sentiers pédestres.

En 2009, une étude pour la mise en valeur paysagère des fortifications de Vauban a été confiée au bureau d'études Aline Le Coeur Architectes-Paysagistes. L'objectif pour la Ville était de pouvoir disposer d'un document cadre faisant apparaître les principes d'intervention et leur phasage dans le temps. Cette étude a permis d'aboutir à des grands principes transversaux : maîtriser la végétation aux abords de la

fortification, maîtriser l'urbanisation, limiter l'impact de la voiture aux abords des fortifications, redonner un usage attractif aux abords des fortifications, définir des matériaux, un mobilier et un éclairage adaptés.

### **Axe 3 : Valoriser l'empreinte de Vauban à Besançon et développer un tourisme durable**

Cette inscription a été l'occasion pour la Ville de créer du développement touristique et de la notoriété. Elle a pour cela, avec ses partenaires, mené des actions de communication capable d'inciter davantage de touristes à venir visiter la ville et à y rester plus longtemps.

L'inscription au patrimoine mondial de l'Humanité a impacté sur la programmation événementielle de l'Etablissement Public Citadelle - Patrimoine mondial en permettant un rééquilibrage de l'offre sur la valorisation du monument. La programmation événementielle intègre les synergies partenariales en favorisant l'appropriation du site par le public local et en ouvrant la Citadelle sur la ville. Cette programmation a pour objectif d'élargir les publics touchés, de développer l'attractivité du site en dehors de la haute saison, de répondre aux attentes d'un public non uniforme composé de promeneurs curieux comme de passionnés assidus.

Outre les visites guidées traditionnelles, l'Office de Tourisme et des Congrès a développé sa politique marketing en créant des forfaits-découvertes pour les individuels ou les groupes : des forfaits 2 jours, des forfaits week-end, une journée Vauban, des déjeuners-croisières ou croisières nocturnes. Ces packages permettent une découverte de l'ensemble de l'offre culturelle axée sur le thème Vauban.

Le service Ville art et histoire a développé un programme d'activités éducatives autour du patrimoine. Il accueille des scolaires du CP au BTS sur les thématiques suivantes : Vauban à Besançon, Vauban et l'enceinte urbaine, Vauban et la Citadelle, le plan-relief. L'Etablissement Public Citadelle - Patrimoine mondial a développé son offre culturelle auprès des publics scolaires : la création de livrets découverte, la création d'un espace «les p'tits Vauban» sur le thème des fortifications.

Dans le cadre du schéma de développement touristique, des circuits touristiques fléchés au sol ont été mis en place en 2011 : «Parcours ville forte», «Parcours ville haute», «Parcours Battant». Une carte touristique «tours et détours» a été également publiée.

### **Axe 4 : Coordonner les acteurs gestionnaires du site pour garantir sa «Valeur Universelle Exceptionnelle»**

A la suite de l'adoption du premier plan de gestion, une étude d'ingénierie touristique a été confiée, en 2008 au Cabinet DODDS Conseil pour analyser les démarches des différents acteurs municipaux qui concourent à la gestion, à la médiation et à la valorisation des fortifications de Besançon, et faire des propositions pour en conforter la cohérence et l'efficacité. Une seconde étude, focalisée sur la Citadelle et les fortifications de Vauban, a été conduite en 2009-2010 par le Cabinet «PUBLIC & CULTURE».

Le 30 septembre 2010, le Conseil Municipal a choisi de créer, sous forme de régie autonome personnalisée, l'Etablissement Public Citadelle - Patrimoine Vauban (EPC). Ce mode de gestion a été jugé comme étant le mieux à même d'atteindre les objectifs fixés par la Ville en regroupant les missions et personnels de la SEM Citadelle, de la direction municipale des Musées de la Citadelle et de la Mission municipale Vauban.

## LE PROGRAMME D' ACTIONS PLURIANNUEL 2013-2018 DU NOUVEAU PLAN DE GESTION

Le plan de gestion 2013/2018 a été élaboré autour d'un enjeu culturel «**l'intégration du Patrimoine Vauban dans une ville du XXI<sup>ème</sup> siècle**».

La stratégie de gestion du site repose selon trois orientations complémentaires :

- Constituer un pôle d'excellence et de référence en matière de gestion et valorisation d'un site inscrit au Patrimoine Mondial de l'Humanité
- Développer de nouvelles pratiques culturelles et touristiques en conciliant la protection du site inscrit et son exploitation économique
- Optimiser l'organisation des acteurs locaux et partenaires pour construire un projet collectif autour des fortifications de Vauban (et renforcer le lien ville haute - ville basse).

Cinq objectifs opérationnels ont été définis pour une période de 6 ans (2013-2018) :

- Veiller à la qualité de l'insertion du patrimoine Vauban dans un espace urbain et paysager en profonde mutation
- Préserver et restituer l'œuvre architecturale de l'ingénieur Vauban
- Développer les dispositifs d'interprétation et diversifier les modes de découverte de la Fortification auprès des publics
- Favoriser un tourisme durable et innovant
- Renforcer la stratégie Marketing et optimiser les outils de communication pour asseoir la notoriété du site inscrit au Patrimoine Mondial de l'Humanité et améliorer la lisibilité de son offre.

Le programme d'actions pluriannuel 2013-2018 et sa mise en œuvre répondent au paragraphe 112 des «*orientations devant guider la mise en œuvre de la convention du patrimoine mondial*» : «*une gestion efficace doit comprendre un cycle planifié de mesure à long terme et quotidiennes pour protéger, conserver et mettre en valeur le bien proposé pour inscription*».

### **Protection du site et gestion des risques :**

**La gestion de la zone Tampon :** Il s'agit de prendre en compte un périmètre de paysage élargi aux communes de Morre et Montfaucon, dont une partie du territoire apparaît en co-visibilité des biens protégés par l'UNESCO. Cette extension serait en conformité avec la recommandation du rapport de l'Inspection Générale des Patrimoines de décembre 2011.

**Une mise à jour des protections au titre des Monuments Historiques** de certaines parties des éléments fortifiés par Vauban a été élaborée en 2007. Il reste aujourd'hui à établir une cartographie détaillée, reprenant les données patrimoniales ainsi que l'actualisation des données cadastrales, qui sera jointe à l'arrêté définitif.

**La révision et la fusion des deux secteurs sauvegardés présenteront deux intérêts :** réaliser des fiches d'inventaire à l'immeuble, simplifier la lecture des périmètres et règles des PSMV, par une fusion des deux périmètres bisontins.

### **Conservation et restauration :**

Une étude sanitaire de la Citadelle réalisée par un Architecte en Chef des Monuments Historiques avait permis de réaliser la première tranche de travaux inscrite au CPER 2007/2013. Une seconde étude est en préparation pour déterminer les priorités à inscrire dans une future contractualisation. Elle portera sur l'ensemble des fortifications (Citadelle, enceinte urbaine et enceinte de Battant).

**Mise en valeur paysagère :**

Une étude complémentaire réalisée par l'Atelier Aline Lecoeur a également été réalisée pour la Citadelle. Cette étude a identifié plusieurs espaces dégradés aux abords des ouvrages (montée piétonne entre le Front St-Etienne et le Front Royal...) ou en rupture avec la composition spatiale du lieu (terrasse hexagonale au niveau du Parc St-Etienne...). La première action qui sera mise en œuvre portera sur la voie d'accès du Front St-Etienne au Front Royal.

La lisibilité des principaux éléments de la fortification a été confortée durant la période du précédent plan de gestion. Ces actions seront poursuivies comme par exemple :

- Des abattages sélectifs au niveau du Parc St-Etienne de la Citadelle et du glacis
- Ouverture de percées depuis le chemin de Mazagran, au pied de la colline de Chaudanne vers l'enceinte urbaine de la Boucle au droit de la Gare d'Eau et vers la Citadelle.

**Mise en valeur culturelle :**

Le schéma d'orientation pour la culture 2010/2020 montre une volonté de renforcement du partenariat de l'ensemble des acteurs culturels locaux avec l'objectif d'élargissement des publics et le souci de l'innovation pour la création d'outils de médiation.

L'ouverture du CIAP au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, la réalisation d'un spectacle multimédia à la Citadelle, l'ouverture de la maison natale de Victor Hugo sont les aboutissements de cette volonté de valoriser le patrimoine Vauban dans un ensemble patrimonial bisontin riche.

Les grands axes de la programmation culturelle de la Citadelle ont été définis pour les années à venir :

- orienter le maximum de ses activités temporaires vers la thématique du «Grand Siècle»
- mobiliser sur cette thématique les partenaires locaux
- mettre l'accent sur la déclinaison des priorités de l'UNESCO.

L'Etablissement Public prévoit aussi une rénovation des musées de la Citadelle, labellisés Musée de France. La priorité est donnée au Musée de la Résistance et de la Déportation (MRD) puis le Muséum qui a débuté en 2013 la réalisation du projet scientifique et culturel (PSC).

La Ville de Besançon s'est engagée à créer un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) dont la vocation est de donner aux habitants et aux visiteurs des clefs de lecture permettant de comprendre, d'apprécier et de s'approprier l'identité patrimoniale de la ville. A partir du CIAP, les animations et les publications diverses réalisées au titre de Besançon «Ville d'art et d'histoire» (jeune public et public adulte) ainsi que certaines des expositions temporaires pourront mettre en valeur la thématique «Vauban», de même que celle de la ville à cette époque.

Enfin, l'Office de Tourisme et des Congrès développera des visites guidées en centre-ville et à la Citadelle. Par exemple, l'OTC valorisera de nouveaux modes de découverte, notamment sur la voie d'eau.

**Communication :**

La direction de la Communication de la Ville et l'Office de Tourisme et des Congrès s'intègrent dans la campagne de communication «l'aire du Temps» tandis que l'Etablissement Public Citadelle - Patrimoine mondial possède une stratégie marketing centrée sur le monument phare de la Ville. La nouvelle stratégie de gestion du site inscrit prévoit une harmonisation et une meilleure coordination des actions de communications.

La Ville de Besançon va poursuivre sur les années à venir la démarche de communication engagée sur 2012 avec la mise en place de la campagne «Besançon l'aire du temps». L'Office de Tourisme et des Congrès axera son travail sur la mobilisation des acteurs du tourisme, publics et privés, la mise en œuvre d'un plan d'actions commerciales.

L'Etablissement Public Citadelle - Patrimoine mondial a développé une stratégie marketing pluriannuelle. Elle vise à la fois à accroître la notoriété du site, rectifier et améliorer son image, maintenir la fréquentation aux alentours de 250 000 visiteurs annuels dans un contexte difficile enfin, élargir qualitativement les publics.

#### **Programme de recherche :**

Le service Municipal d'Archéologie Préventive (SMAP) développera un programme de recherche sur la dynamique Vauban afin de produire de nouvelles données utilisables par la communauté scientifique:

- Restitution précise de la localisation du système défensif Vauban en élévation et en coupe
- Etude du bâti médiéval bisontin
- Etude de la bathymétrie pour la restitution des anciens passages à gué et des zones inondables
- Etude des grandes orientations cadastrales pour l'analyse de parcelles fossiles et des grands axes de communications
- Etude des points de contrôle du paysage et de l'intervisibilité entre sites sur le territoire de la commune de Besançon.

#### **Tourisme durable :**

La Ville souhaite proposer plusieurs modes de transport collectifs afin de répondre aux attentes des touristes. **Un nouveau dispositif d'accès novateur et attractif est à l'étude** par la Ville et la CAGB : un système comportant un ascenseur partant du tunnel fluvial et arrivant à proximité de la Demi-lune du Front Royal, renforcé par une navette de bus.

La Ville reconduit pour 2013 le dispositif du stationnement et accès Citadelle au parking de La Rodia. L'intérêt est de déconcentrer les ventes de billets d'entrée à la Citadelle, de faire gagner du temps au visiteur. Enfin, la Ville envisage faire un appel à candidature en 2013 pour l'exploitation d'un petit train touristique dès avril 2014.

Pour répondre aux demandes de prestations individualisées croissantes des visiteurs et notamment en matière d'information qualifiée, la Ville entend déployer des points d'information dans son cœur ancien. Un plan cavalier, créé en 2010 sera réactualisé dès 2013 afin de rendre plus visible l'ensemble des fortifications de Vauban. Ils seront apposés sur le mobilier existant, comme les MUPI du réseau Vélocité et les RIS d'entrée de ville. Un Guide touristique «Un Grand Week-End à Besançon» sera publié en 2013 par l'Editeur Hachette-Livre pour valoriser les attraits touristiques de la Ville et notamment par son label UNESCO. Ce guide s'accompagnera d'une application iPhone. Enfin, il est envisagé de mener une réflexion sur une application mobile pour compléter les 21 panneaux d'interprétation consacrés aux fortifications.

#### **Proposition**

Il est demandé au Conseil Municipal de valider ce plan de gestion.

**«M. Jean-Pierre GOVIGNAUX :** Je vous rappelle que le plan de gestion est une obligation relativement récente depuis 1997, alors que la liste du patrimoine mondial a été ouverte en 1978. L'inscription n'est pas une fin en soi mais je cite «un gage d'exigence en matière de conservation, de restauration, de protection et de mise en valeur du patrimoine». Le plan de gestion répond donc à l'article 112 des obligations de l'UNESCO, une gestion efficace doit comprendre un cycle planifié de mesures à long terme et quotidiennes pour protéger, conserver et mettre en valeur le bien inscrit. Ce plan de gestion vous sera distribué en 4 exemplaires afin que vous puissiez juger par vous-même de l'ampleur du travail. Le plan de gestion est l'oeuvre concertée de tous les services de la Ville et nous pouvons saluer l'implication sans faille de tous les agents qui ont collaboré à cette réactualisation. C'est en effet la Ville entière qui est concernée et pas seulement la Citadelle puisque le bien inscrit correspond à l'ensemble du système de défense et son inscription dans le paysage urbain. C'est un juste hommage rendu à Vauban qui n'a pas construit que des fortifications mais qui a travaillé à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire.

Quelques mots sur le premier plan de gestion 2007-2012 : le renforcement des politiques de conservation et de valorisation du site, correspondant à 12 M€ de travaux engagés dans ce domaine. J'espère que vous avez déjà tous visité la Communication 110 et que vous n'avez pas manqué de voir les travaux actuels sur la demi-lune 61 du Front Royal. C'est aussi une meilleure prise en compte du site fortifié Vauban dans le paysage urbain, avec un certain nombre de transformations de la ville au pied de la Citadelle par des travaux de valorisation paysagère, notamment à partir des travaux de l'atelier d'Aline LECOEUR. C'est aussi une amélioration de l'offre touristique. Depuis 2007 par exemple le patrimoine fortifié a fait l'objet de visites thématiques diverses et variées, 15 au total. C'est aussi la création des parcours fléchés balisés au sol en ville, 3 parcours différents et 2 sentiers balisés pédestres d'accès à la Citadelle. Pour ce qui est des dispositifs à venir, le dispositif multimédia immersif dans la chapelle de la Citadelle à partir de l'année prochaine. C'est aussi un développement touristique dans la Ville entre 2009 et 2012, par exemple la capacité hôtelière a augmenté de 400 chambres et le nombre de chambres d'hôtes en ville est passé de 1 à 7 ou de 8 à 34 couchages. L'impact économique de cette inscription n'est pas négligeable, c'est pour Besançon le développement de l'hôtellerie, c'est la permanence des chantiers de restauration, c'est le développement du mécénat culturel qui s'appuie sur l'inscription au patrimoine mondial. C'est aussi l'amélioration de l'image et de la notoriété de la ville. C'est la mise en place de ce qu'on pourrait appeler un club UNESCO, avec nos voisins suisses, c'est la fierté tout simplement renforcée des emplois pour leur patrimoine. Le plan de gestion à venir 2013-2018 a pour titre «l'intégration du patrimoine Vauban dans une ville du XXI<sup>ème</sup> siècle. On continue dans les mêmes domaines d'action, c'est-à-dire la protection du site et la gestion des risques avec notamment la gestion de la zone tampon, la mise au jour des protections au titre des monuments historiques, la conservation et la restauration, la mise en valeur paysagère, la mise en valeur culturelle -je soulignerai ici l'ouverture du CIAP au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville- la réalisation d'un spectacle multimédia à la Citadelle, l'ouverture de la maison natale de Victor Hugo, qui sont les aboutissements d'une volonté de favoriser le patrimoine dans un ensemble bisontin. C'est aussi par la communication évidemment. C'est un programme de recherche important qui sera notamment confié au service municipal d'archéologie préventive et c'est l'investissement dans le tourisme durable ; on pourrait citer ici l'étude d'un nouveau dispositif d'accès novateur et attractif, par ascenseur, mais je rappelle qu'il s'agit bien seulement d'une étude. Juste un mot sur l'accessibilité à la Citadelle, il faut rappeler aussi que les citadelles réalisées, non seulement par Vauban, mais aussi par ses prédécesseurs et ses successeurs, ont été construites pour être inaccessibles !

Sur le réseau des 12 sites Vauban, le plan de gestion de chacun est un préambule commun, des objectifs communs mais un plan adapté à la spécificité du territoire. Je voudrais souligner que dans le réseau Vauban le soufflé n'est pas retombé après l'inscription, bien au contraire, nous travaillons dans la solidarité et avec le temps, dans des relations d'amitié. Je voudrais rendre hommage à Marieke STEENBERGEN et Marie MONGIN qui animent ce réseau avec beaucoup de talent et de conviction.

**M. Pascal BONNET :** Je voudrais également saluer le travail de l'ensemble des services à ce sujet. Il est en effet impératif qu'on arrive à encore mieux utiliser le patrimoine Vauban parce que depuis l'obtention du label UNESCO on ne peut pas dire que la Ville de Besançon a été celle qui a le plus bénéficié des retombées touristiques dans le cadre du Réseau Vauban. Il y a d'autres secteurs géographiques qui en ont largement mieux bénéficié donc il faut du temps sans doute mais il faut une volonté politique encore plus forte et je ne doute pas que vous l'ayez. Pour l'instant les résultats ne sont pas tellement au rendez-vous, on en attend un peu plus. Pour ce qui est de l'ascenseur, ce n'est en effet qu'une étude. Ce que je regrette c'est que cette idée avait été développée il y a de nombreuses années et du fait que c'était des élus ou sympathisants de droite qui l'avait suggérée, cela avait été renvoyé sans aucune étude, c'est regrettable, il y a eu du temps perdu.

Ensuite je voudrais juste faire deux remarques parce que l'on ne va pas éterniser le débat. J'ai été très surpris quand j'ai lu le début du rapport, l'axe 1 : «Préservation de la qualité du site» parle plus du tramway que de la Citadelle. Je veux bien que le tramway soit vraiment «à toutes les sauces» à Besançon mais là cela m'étonne, j'ai essayé de calculer, je crois qu'on cite plus le mot tramway que le mot Citadelle, c'est assez étonnant. Ensuite l'axe 2 nous rappelle l'engagement fort de l'Etat, ce qui est normal mais ce qu'il n'est pas inutile de rappeler. Jean ROSSELOT rappelle souvent que vous parlez de champ de ruines, quand on voit 3,8 millions hors taxes sur le contrat de projets Etat-Région, de l'Etat qui est largement le principal financeur, ce n'est pas un champ de ruines, loin de là. Nous sommes solidaires de la démarche en matière de valorisation du patrimoine Vauban qui est essentielle pour la Ville de Besançon et son Agglomération.

**M. LE MAIRE :** La Ville a déjà beaucoup bénéficié de ce label UNESCO, elle continuera à le faire. Entre autres Jean-François GIRARD le dit souvent, les nuitées ont beaucoup augmenté à Besançon, pour les touristes et pour les étrangers, donc je crois que c'est dû à cela et malgré les difficultés actuelles, la Citadelle maintient son niveau d'élévation effectivement. Il faut noter qu'en dehors des grands monuments nationaux comme Versailles, les châteaux de la Loire, la Citadelle -M. PORTE me le confirme- fait partie des 10 monuments les plus visités de France donc ce n'est quand même pas rien ! La Citadelle a reçu jusqu'à 277 000 visiteurs et vous savez Monsieur BONNET, ce qui est aussi capital pour les visites ce sont les expositions. Il y a une très belle exposition d'ailleurs, j'imagine que vous êtes déjà allé la voir, ça fonctionne très bien et il faut un temps adapté, ni trop chaud, ni pluvieux, nous sommes contraints de tenir compte de la météo, et cela on n'y peut pas grand chose.

**Mme Elisabeth PEQUIGNOT :** Alors effectivement, comme le disait Pascal BONNET, on ne peut que se réjouir du fait qu'il y ait enfin un peu de volonté en la matière pour ce site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce que je trouve par contre étonnant, c'est que ce soit à la fin du mandat, Monsieur le Maire, qu'on envisage une étude et qu'on commence à se mettre au travail. Nous sommes à la fin du mandat et notre collègue a dit en présentant ce rapport «attention ça n'est pas un projet, ce n'est qu'une réflexion, c'est une étude», donc reconnaissez quand même que c'est inquiétant pour un site qui a été classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Philippe MATHIEU, l'ancien directeur -j'en profite pour saluer le nouveau directeur- est parti, Monsieur le Maire, je le rappelle quand même, car les moyens n'étaient pas à la hauteur de l'ambition affichée...

**M. LE MAIRE :** Je ne sais pas d'où vous sortez cela. En tout cas ce n'est pas ce qu'il m'a dit !

**Mme Elisabeth PEQUIGNOT :** Alors est-ce qu'aujourd'hui ce qui apparaît comme étant un projet d'étude, vous avez décidé une fois pour toutes de mettre les moyens en face de l'ambition affichée ? Je voudrais savoir comment vous voyez la chose cette fois-ci et êtes-vous prêts à mettre les moyens pour qu'à nouveau on ne perde pas un directeur parce que les moyens ne sont pas à la hauteur des ambitions ?

**M. Jean ROSSELOT :** Je ne sais pas si le propre d'une citadelle est d'être inaccessible, ça dépend des époques, mais je pense quand même que le propre d'une Municipalité c'est à tout le moins de poser des panneaux indicateurs. Je suis domicilié dans le quartier et je le tiens des commerçants locaux qui passent leur temps -je le dis en exagérant à peine- en juillet-août à renseigner les touristes sur l'accès à la Citadelle. Il manque toujours le panneau Place Jean Gigoux qui indiquerait «Citadelle». Je trouve qu'à la place d'un rapport lénifiant comme celui-là, il serait d'une plus grande sincérité de se demander pourquoi le classement à l'UNESCO a eu pour effet de réduire la fréquentation touristique pendant la première ou la

deuxième année par exemple, pendant que la cathédrale d'Albi -je l'ai déjà dit et répété- accusait 30 % de visites en plus. Je pense que cela mériterait d'être dans un rapport stratégique et prévisionnel comme celui-là, au moins qu'on ait la sincérité de dire que la fréquentation a baissé même si ça n'a pas duré mais ça a baissé, il faudrait quand même se poser la question.

**M. LE MAIRE :** Vous savez très bien les raisons pour lesquelles ça a baissé. D'abord il y a eu des problèmes de météo, ensuite il y a eu des problèmes au centre-ville avec des travaux dans le haut de la Grande Rue et à l'époque il y a eu des problèmes d'accès à la Citadelle, tout le monde le sait. Je ne peux pas laisser dire que l'obtention du label a entraîné une baisse de la fréquentation, ce n'est pas le cas.

Quels sont ceux qui s'opposent à ce rapport ? Je n'en vois pas, il est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de valider ce plan de gestion 2013/2018.

*Récépissé préfectoral du 15 juillet 2013.*